

6 mai 2009

GM/VL – 930/2009

Monsieur le Président de la République
Palais de l'Elysée
55, rue Faubourg Saint Honoré
75008 PARIS

Monsieur le Premier Ministre
Hôtel Matignon
57 rue de Varenne
75007 PARIS

Monsieur le Président de la République, Monsieur le Premier Ministre,

Une pénurie de médecins s'installe progressivement en France, vous le savez, et nous n'en sommes qu'au tout début. Ce début se manifeste surtout dans les régions les plus défavorisées et parmi les causes de refus d'installation, il y a l'isolement avec l'impossibilité de pouvoir se faire remplacer les week-ends ou pendant les vacances, soit une activité dépassant 75 heures par semaine, 365 jours par an, au pays des 35 heures !

Il se trouve que des confrères sont prêts à régler certains de ces problèmes, notamment des remplaçants qui sont soit retraités, soit salariés, soit étudiants, soit des médecins ayant d'autres activités comme l'éducation des enfants, pouvant et souhaitant travailler de manière épisodique. Ils sont malheureusement totalement découragés par le système et notamment par les charges sociales.

Cela fait des années que nous tirons la sonnette d'alarme, nous avons parfaitement cerné ces problèmes, trouvé des solutions et les avons proposées aux différents services de l'Etat. Malheureusement, elles sont toujours systématiquement refusées. Pour quel motif ? Aucun puisqu'il n'y a jamais de réponse pas plus que de discussion ou de proposition.

Encore cette semaine dans les différentes commissions de la Caisse de Retraite, nous n'avons pas pu satisfaire aux demandes de dérogations pour différents confrères. Ici c'est un généraliste de 64 ans qui demande une exonération au titre du cumul activité-retraite compte tenu du fait qu'il n'a effectué que 10 demi-journées de remplacement pour aider à l'installation de son successeur, afin que la permanence des soins soit respectée. Les cotisations exigibles sont supérieures au revenu, nous n'avons aucunement pu déroger à cause de la loi. Il ne rendra plus jamais service et a demandé sa radiation.

Même chose pour le dossier suivant, un chirurgien qui a remplacé pendant un mois, il ne le refera plus. Toutes les semaines nous avons de nombreux dossiers de ce type que nous ne pouvons satisfaire parce que nous ne sommes pas écoutés.

Nous réclamons depuis des années, avec la CNAVPL, un seuil d'affiliation pour les exercices de ce type qui ne sont pas une activité professionnelle réelle. Cela nous est systématiquement refusé alors que c'est accordé à d'autres professions.

.../...

Nous pouvons parfois accorder une exonération pour le régime complémentaire, mais nous devons tenir compte de l'ensemble des revenus du couple et si ce confrère à une activité salariée ou son conjoint une autre activité, il n'a pas droit à cette dérogation. Nous réclamons régulièrement, encore il y a quelques semaines, que le revenu de référence soit le revenu professionnel concerné par la cotisation : refus sans motif toujours sans explication et sans discussion. Si nous avons été entendus, nous aurions pu alléger les cotisations d'un des dossiers ci-dessus.

Nous demandons régulièrement pour un des régimes à cotisation forfaitaire très lourde (3 960 €), des tranches d'abattement et d'exonération pour les bas revenus, exonérations existant dans d'autres régimes (avec parfois la contrainte ci-dessus), cela nous est encore refusé.

Résultat de ces refus : toutes les semaines, des confrères ne remplacent plus après leur première tentative, et demandent leur radiation. D'autres à activité réduite ferment leur cabinet. Les retraités sollicités par les centres 15 pour l'accueil téléphonique refusent d'occuper des postes cruellement vacants, les charges étant supérieures au revenu, etc... etc ...

Mieux : nous avons fait en 2001, avec le soutien de l'ensemble des syndicats médicaux et du Conseil National de l'Ordre des Médecins une proposition pour les bas revenus, sorte de chèque emploi-service, avec simplification administrative, cotisation unique à envoyer à un seul organisme. Cela nous a été refusé à l'époque toujours sans motif et aujourd'hui sort le statut de l'auto-entrepreneur qui n'est qu'un copié-collé de cette mesure !

Nous avons donc demandé il y a plus de 6 mois si nous pouvions bénéficier de cette disposition : aucune réponse.

Pour tous ces problèmes, (ainsi que d'autres décisions indispensables toujours en attente et démoralisant l'ensemble des administrateurs et des affiliés), nous avons sollicité plusieurs fois le ministère des Affaires Sociales, souvent en partenariat avec le Conseil de l'Ordre vu la gravité des problèmes de santé publique, nous n'avons jamais été entendus. La seule réponse a été une modification à plusieurs reprises du plafond concernant le cumul emploi-retraite qui ne règle strictement aucun problème, car il ne s'agit pas d'un problème de plafond mais de taux de cotisation totalement disproportionné par rapport aux revenus générés et entraînant une destruction des emplois. Mieux, on vient maintenant de supprimer tout plafond sans que personne n'en ait chiffré les conséquences. Un seul organisme à ma connaissance l'a fait : le nôtre. Résultat de cette mesure : il faudra augmenter les cotisations de chacun de nos trois régimes de 5% chacun, sans aucun bénéfice escompté en matière d'emploi. En effet n'en bénéficieront principalement que ceux qui de toutes les manières avaient décidé de poursuivre leur activité comme par le passé, mais avec plus de revenus (40% de plus qu'un actif à même activité !), à la charge des autres cotisants et retraités qui ne souhaitent pas en profiter.

Y a-t-il quelqu'un à L'Elysée, à Matignon, Avenue de Ségur qui se sente concerné par la pénurie de médecins et la santé de nos concitoyens ? Quelqu'un surtout qui est prêt à mettre en place des mesures efficaces en collaboration avec ceux qui gèrent les problèmes sur le terrain ? Nous espérons votre soutien pour nous le faire rencontrer, afin de vaincre l'inertie administrative, perçue par les élus sociaux comme du mépris, et qui est également un des motifs de mal-être de la profession.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président de la République, Monsieur le Premier Ministre, en l'assurance de ma haute considération.

Docteur Gérard MAUDRUX

